

# Les J.O. de St-MO - Organisés par les Escargots de Saint-Mo

## Règlement des J.O. de Saint-MO du 28 juin 2009

**1/** L'association des **Escargots de Saint-Mo** organise une animation pour les jeunes, à partir de 9 ans, et les moins jeunes, de Saint-Morillon et des communes voisines le **dimanche 28 juin 2009 de 13H30 heures à 17H.**

Cet évènement, appelé « **les J.O. de Saint-MO** » a une vocation ludique et sportive, mais n'est pas une compétition.

La participation à ces J.O. est **gratuite.**

La **Mairie de Saint-Morillon** soutient cette manifestation et contribue à la mise à disposition des moyens nécessaires à son bon déroulement.

**2/ Les inscriptions doivent se faire si possible à l'avance**, en utilisant les bulletins d'inscription à télécharger sur le site web des Escargots de Saint-MO (<http://escargotsaintmo.canalblog.com>) et à retourner par courriel à l'adresse [escargotsaintmo@gmail.com](mailto:escargotsaintmo@gmail.com).

Ces documents peuvent également être retirés et déposés en Mairie de Saint-Morillon, aux heures d'ouverture au public, dans la boîte réservée à cet effet.

Les participants de moins de 14 ans ne pourront être inscrits définitivement qu'après la production d'une autorisation parentale complétée et signée par les parents (formules incluses dans le bulletin d'inscription, ou sur feuille indépendante pour les jeunes n'ayant pas pu constituer une équipe de 3 concurrents à l'avance).

Les inscriptions pourront aussi se faire sur place, à partir de 13 H, dans la limite des places disponibles, mais la priorité dans le démarrage des épreuves sera donnée aux équipes inscrites à l'avance.

**Le nombre d'équipes sera limité à 30.** Si le nombre d'équipes inscrites atteint cette quantité, les inscriptions seront closes, sauf décision particulière de la part des organisateurs.

**3/** Les équipes de jeunes de plus de 14 ans ou d'adultes, pourront participer aux J.O., mais ne pourront prétendre à l'obtention de médailles et de récompenses.

Les enfants de moins de 9 ans révolus ne pourront être admis à participer.

**4/** Participer à ces J.O. consiste, par **équipes de 3 jeunes**, à réaliser une série de **5 épreuves**. Ces épreuves sont les suivantes : **relais slalom, vélobstacles, caméléon, porteur d'eau et saut show.**

**5/ Le détail de chaque épreuve sera affiché le jour des J.O. sur des panneaux** devant chacune d'entre elle.

Ces explications permettront ainsi aux équipes d'avoir la connaissance précise des circuits, obstacles, et défis à réaliser ou surmonter pour chaque épreuve ; ainsi que des règles d'attribution des points pour cette épreuve.

Certaines épreuves sont flexibles selon l'âge des participants. Les enfants de moins de 11 ans seront repérés par un insigne de couleur, qui leur permettra, sur les épreuves, de suivre les parcours « enfant ». Ainsi, tous les participants n'auront pas exactement les mêmes conditions de franchissement des épreuves.

**6/ Chaque épreuve donne lieu à un nombre de points.** Ces points seront majorés pour les équipes féminines et les équipes mixtes. 30 points peuvent être attribués au maximum par épreuve.

De plus, les équipes déguisées ou vêtues de manière attrayante, mais néanmoins coordonnée, récolteront un bonus de 5 points. Un jury constitué parmi les organisateurs évoluera dans la journée parmi les concurrents et décidera de l'attribution ou non de ce bonus.

## Les J.O. de St-MO - Organisés par les Escargots de Saint-Mo

A l'issue des 5 épreuves, les points de chaque équipe seront additionnés pour donner un nombre total de points, qui constitue le total général de l'équipe. Ainsi, en théorie, le nombre maximum de points serait de 155.

**7/** Les gagnants des épreuves sont les équipes ayant totalisé le plus grand nombre de points obtenus sur chacune des épreuves.

Les gagnants des J.O. sont les 3 premières équipes au classement général, sur l'ensemble des 5 épreuves.

Ce classement est la somme des points obtenus sur chaque épreuve auquel se rajoute les éventuels points de bonus (tenues vestimentaires).

A l'issue de la journée, **des médailles pour les 3 équipes les mieux classées seront remises.**

De plus l'équipe gagnante des J.O., ou médaillée « en or », obtiendra la remise symbolique du trophée des J.O. Celui-ci sera remis en jeu d'une année sur l'autre. Le nom de l'équipe gagnante sera gravé sur le trophée.

Les équipes ayant réalisé les meilleurs scores aux différentes épreuves seront citées, mais, ces citations ne donneront pas lieu à la remise de médailles.

**Des récompenses seront offertes à tous les participants** et un cocktail sans alcool sera offert à l'issue de la proclamation des résultats aux participants et à leurs parents.

**8/ Les participants seront tenus de respecter les consignes qui leur seront données par les animateurs** des J.O.. En cas de manquement, les animateurs se réservent la possibilité d'exclure les « contrevenants », de même si les jeunes adoptent des comportements ou des agissements qui seraient contraire à leur sécurité ou à celle des autres participants.

En particulier, des balisages seront mis en place pour délimiter des zones « interdites », ou réservées aux organisateurs, les jeunes ne devront pas s'y trouver.

**9/ Sur le site des J.O. (pré de la Cure), en dehors de la réalisation des 5 épreuves proprement dites, au cours desquelles les jeunes sont sous la surveillance des organisateurs, les jeunes restent sous la responsabilité de leurs parents.**

**10/ L'association des Escargots de Saint-Mo, organisatrice de ces J.O., a souscrit une assurance responsabilité civile,** qui interviendra dans le cas où un accident surviendrait de son fait. Tout accident sur le site devra être immédiatement signalé aux organisateurs, qui prendront immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour procéder à la mise en sécurité des personnes et avertir les secours.

Un poste de secours, tenu à la demande par une infirmière diplômée, pourra soigner les petites blessures superficielles.